Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2001

2001/2081(COS) - 15/06/2001 - Document de base non législatif complémentaire

Le Conseil a adopté une Recommandation (2001/483/CE) sur les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté. Sur la base d'une analyse des évolutions économiques récentes et des perspectives, le Conseil insiste sur les principaux défis qui s'annoncent pour l'Union européenne et la zone euro, à savoir : à court terme, préserver la croissance et la création d'emplois, à moyen terme, consolider les bases de la croissance future et de l'emploi et à long terme, se préparer à l'impact du vieillissement des populations. Les principaux éléments de la stratégie à mettre en oeuvre, tant au niveau macroéconomique que microéconomique, pour répondre efficacement à ces défis majeurs sont les suivants: - garantir les mise en oeuvre de politiques macroéconomiques axées sur la croissance et la stabilité; - améliorer la qualité et la viabilité des finances publiques; - dynamiser les marchés du travail; - assurer le fonctionnement efficace des marchés de produits (biens et services); - promouvoir l'efficacité et l'intégration du marché des services financiers de l'UE; - encourager l'esprit d'entreprise; - favoriser l'économie de la connaissance; - améliorer la durabilité environnementale. Le Conseil formule ensuite des recommandations de politique générale qui sont applicables à tous les États membres et à la Communauté, les priorités politiques variant quelque peu d'un État membre à l'autre en raison des différences au niveau des performances, des perspectives économiques, des structures et des institutions.